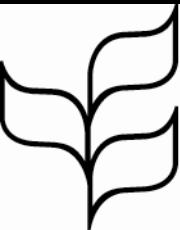




CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/2/3/Add2  
22 décembre 2019

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Deuxième réunion

Rome, 24-29 février 2020

### AVANT-PROJET DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

*Additif*

### GLOSSAIRE

*Note des coprésidents*

#### I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Dans la décision [14/34](#), la Conférence des Parties a énoncé le processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, constitué le Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour soutenir ce processus et nommé ses coprésidents. Lors de sa première réunion, le Groupe de travail a demandé aux coprésidents et à la Secrétaire exécutive, sous la supervision du Bureau, de poursuivre le processus d'élaboration conformément aux décisions 14/34, [CP-9/7](#) et [NP-3/15](#), et d'élaborer des documents, y compris un avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, pour examen par le Groupe de travail à sa deuxième réunion. Une proposition de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 figure dans le document CBD/WG2020/2/3. Le présent additif contient un glossaire des principaux termes employés dans le cadre ainsi que des informations sur la manière dont ils y ont été employés et interprétés.

#### II. GLOSSAIRE

2. Les définitions suivantes ont été employées pour élaborer les différents éléments du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 :

a) *Théorie du changement* : description graphique, narrative ou structurée utilisée dans la planification pour articuler ce qui sera examiné, appliqué et changé en conséquence de la mise en œuvre afin d'obtenir les résultats à court terme, l'impact à long terme et une vision de succès souhaités ;

b) *Vision 2050* : description de ce que la mise en œuvre du cadre vise à réaliser dans le long terme. Elle sert de déclaration ambitieuse et motivante, aidant à placer les mesures concrètes prises par les Parties dans un contexte plus large. À noter : la Vision 2050 ne changera pas ;

c) *Éléments* : désigne les éléments du cadre. Chaque élément a une boîte correspondante dans la représentation graphique de la théorie du changement (Vision 2050, objectifs à échéance 2030/2040, réduire les menaces, répondre aux besoins des populations, outils et solutions, conditions habilitantes, moyens de mise en œuvre, et responsabilité et transparence) ;

d) *Cibles SMART*: reflète les déclarations de ce que nous voulons réaliser et à quelle échéance en utilisant les critères SMART (spécifique, mesurable, réalisable pertinente, limitée dans le temps). Chaque cible sera soutenue par au moins un indicateur ;

e) *Indicateur*: mesure liée à une cible qui change au fil du temps en raison d'une intervention par rapport à une base de référence donnée ;

f) *Base de référence*: valeur actuelle ou passée d'un indicateur dans des délais précis qui sera utilisée pour évaluer la réalisation des cibles SMART.

g) *Objectifs à échéance 2030/2050*: désigne les brefs énoncés axés sur les résultats qui mesurent la situation visée par le cadre d'ici à 2030 et 2050. Les objectifs utiliseront les critères SMART et seront associés à des indicateurs précis qui peuvent être suivis à l'échelle mondiale ainsi que diminués à l'échelle régionale ou nationale.

h) *Mission à l'horizon 2030*: déclaration officielle du résultat visé par la mise en œuvre du cadre, des moyens employés et des avantages qui seront obtenus et qui en bénéficiera. Les énoncés de mission sont exprimés au présent, sont plus axés sur l'action et ont trait à l'objet central des travaux.

---